



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de la délégation à la mer et au littoral
Unité administration de la mer**

Arcachon le 6 juin 2023

AVIS AUX NAVIGATEURS

DU BASSIN D'ARCACHON

N° 10/2023

Les usagers du bassin d'Arcachon sont informés qu'en raison du déroulement d'un spectacle de drones **le 9 juin 2023 (avec report éventuel le 10 juin 2023) et de ses répétitions les 6, 7 et 8 juin 2023** sur le littoral de la commune d'Arcachon, la navigation, le mouillage ainsi que toute activité maritime incluant une présence humaine ou matérielle en mer sont interdits dans une zone de sécurité autour de la jetée Thiers délimitée par les points dont les coordonnées WGS84 sont les suivantes :

A : 44°40.04'N – 01°10.29'W

B : 44°40.04'N – 01°09.98'W

C : 44°39.87'N – 01°09.98'W

D : 44°39.87'N – 01°10.29'W

Un schéma représentant l'implantation de la zone réglementée est annexée au présent avis.

Cette interdiction sera activée aux dates et horaires suivants :

- le 6 juin 2023 de 23h00 au 7 juin 2023 à 03h00
- le 7 juin 2023 de 23h00 au 8 juin 2023 à 03h00
- le 8 juin 2023 de 23h00 au 9 juin 2023 à 03h00
- le 9 juin 2023 de 20h00 à minuit
- le 10 juin 2023 de 20h00 à minuit en cas d'annulation le 9 juin 2023

La Cheffe du Service de la Délégation
à la Mer et au Littoral

Delphine CATHALA

ANNEXE I

REPRÉSENTATION DE LA ZONE RÉGLEMENTÉE

